Dans le cadre du Comité interministériel du handicap (CIH), Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, et Ségolène NEUVILLE, Secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'Exclusion, ont présenté de nouvelles mesures pour adapter les parcours de soins des personnes handicapées et simplifier leur accès aux droits sociaux.

L'accès des personnes handicapées à la prévention et aux soins est renforcé :

§ le parcours de soins des personnes en situation de handicap sera facilité : 7,4 millions d'euros supplémentaires seront consacrés au financement des consultations dédiées pour 2017-2018 ;

§ des unités dentaires mobiles seront créées et les actes spécifiques des chirurgiens-dentistes revalorisés ;

§ 10 millions d'euros seront consacrés aux unités de coordination, rattachées à la psychiatrie de secteur, pour accompagner les personnes handicapées psychiques et favoriser le maintien à domicile ;

§ l'accès aux audioprothèses sera facilité par la révision de la nomenclature, la définition d'un prix limite de vente et le relèvement du tarif de prise en charge par l'Assurance maladie. Ce chantier sera lancé dès le premier semestre 2017 ;

§ la prévention et d'éducation à la santé seront renforcées et adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap.

L'offre médico-sociale évolue pour donner à chacun le libre choix de son mode d'existence :

§ l'évolution de l'offre médico-sociale s'appuiera sur les 180 millions d'euros de la stratégie pluriannuelle d'investissement. 59 millions d'euros seront mobilisés dès l'année 2017. Une partie du budget de cette stratégie, qui comporte des volets spécifiques «handicap psychique» et «polyhandicap», sera dédié au développement des interventions «hors les murs», à la création des pôles de compétences et de prestations externalisés et au soutien à l'habitat inclusif ;

§ un 4ème Plan autisme est en cours de préparation ;

§ pour mieux répondre aux besoins des aidants, un nouveau formulaire de demande auprès des Maisons départementales des personnes handicapées sera mis en place, des solutions de répit seront développées, un site gouvernemental d'informations sera lancé ;

§ un travail commun avec les départements devrait, à terme, permettre aux personnes handicapées de plus de 75 ans de demander la Prestation de compensation du handicap (PCH). Des aides pour les parents handicapés seront par ailleurs créées. Toujours dans le cadre de la PCH, un travail va être engagé pour mieux prendre en compte les besoins liés au handicap psychique, cognitif ou mental.

L'accès aux droits sociaux des personnes handicapées est facilité :

§ à compter du 1er janvier 2017, l'allocation adulte handicapé (AAH1) des personnes atteintes de handicaps lourds et durables sera accordée pour une durée maximale de 20 ans et non plus 10. Ces personnes n'auront, d'autre part, plus à demander le bénéfice de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, les bénéficiaires de l'AAH1 voyant leurs droits maintenus ;

§ la loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 facilite l'accès à la retraite anticipée des personnes atteintes d'un handicap lourd.

Les mesures présentées ce matin par le Gouvernement traduisent une ambition forte : celle

d'une société inclusive, qui garantit à chacun, quelle que soit sa situation de handicap, la possibilité de vivre dignement et d'exercer sans entrave tous les droits que confère la citoyenneté. Le droit de voter, le droit de travailler, le droit d'accéder à des soins de qualité, le droit de recevoir un enseignement diversifié.